

ACTION URGENTE

KAZAKHSTAN. UN BLOGUEUR SATIRISTE ARRÊTÉ EN RAISON D'UNE PUBLICATION

Temirlan Ensebek est un blogueur, auteur et créateur du compte Instagram satirique *Qaznews24*. Il a été arrêté le 17 janvier et inculpé au titre de l'article 174 du Code pénal du Kazakhstan de vagues accusations d'« incitation à la discorde interethnique », en raison d'une publication sur le compte Instagram *Qaznews24*. Les poursuites intentées à son encontre sont motivées par des considérations politiques : il est pris pour cible en raison de ses activités militantes et de ses publications satiriques, critiques à l'égard du gouvernement du Kazakhstan.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Responsable du Bureau du procureur de la ville d'Almaty
Karipbekov Serik Akmyrzinovich
Zheltoksan Street, 189
Almaty
A15KOM9
Kazakhstan*

Monsieur,

Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude face aux poursuites intentées à l'encontre du blogueur **Temirlan Ensebek**. Le 17 janvier, il a été arrêté et inculpé au titre de l'article 174 du Code pénal du Kazakhstan d'accusations vagues et à caractère politique, à savoir « incitation à la discorde interethnique ».

Ces accusations découlent d'une publication de janvier 2024 sur *Qaznews24* qui reprenait la chanson kazakhe « Yo, Oryslar » (« Yo, les Russes ») en réponse aux déclarations faites par une présentatrice télé russe. Cette chanson, dont les auteurs demeurent inconnus, circule depuis plus de 20 ans et certaines paroles sont offensantes. Cependant, elle n'a été interdite par les autorités qu'après la détention de Temirlan Ensebek, ce qui soulève de vives inquiétudes quant à l'application sélective de la loi et aux poursuites motivées par des considérations politiques.

Ce n'est pas la première fois que les autorités kazakhes s'en prennent à Temirlan Ensebek pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, et ce n'est pas non plus la première fois que l'article 174 est invoqué pour réprimer la dissidence. Les poursuites visant Temirlan Ensebek constituent un acte de représailles pour son militantisme et une violation flagrante du droit à la liberté d'expression au Kazakhstan.

En conséquence, je vous prie instamment de :

- prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la libération immédiate et inconditionnelle de Temirlan Ensebek, d'abandonner toutes les charges retenues contre lui et de garantir son droit de poursuivre ses activités sans restrictions excessives.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 17 janvier 2025, Temirlan Ensebek (également appelé Ensebekov), blogueur, créateur de contenus et auteur pour la publication satirique en ligne *Qaznews24*, qui était l'un des cas présentés dans le cadre de la campagne 2021 *Écrire pour les droits* d'Amnesty International, a été arrêté par la police près de son domicile à Almaty, au Kazakhstan.

Il a été inculpé au titre de l'article 174 du Code pénal du Kazakhstan d'« incitation à la discorde interethnique » et placé en détention provisoire pendant deux mois. Cette accusation se fonde sur une publication postée en janvier 2024 sur *Qaznews24* qui reprenait la chanson kazakhe « *Yo, Oryslar* » (« *Yo, les Russes* ») en réponse aux propos tenus par Tina Kandelaki, personnalité médiatique russe, qui a affirmé que la langue russe faisait l'objet de discriminations au Kazakhstan. Cette chanson, dont les auteurs restent inconnus, circule depuis plus de 20 ans et présente des paroles offensantes. Pourtant, elle n'a été interdite qu'après l'arrestation de Temirlan Ensebek.

Des organisations kazakhes, régionales et internationales de défense des droits humains, ainsi que des journalistes et des initiatives de la société civile, ont condamné les poursuites engagées contre Temirlan Ensebek, estimant qu'elles étaient motivées par des considérations politiques et visaient à le sanctionner pour ses critiques soutenues à l'égard des autorités sur *Qaznews24*.

S'il est déclaré coupable, il encourt une amende de 29 millions de tenge (environ 55 000 euros), assortie de restrictions à sa liberté, ou une peine d'emprisonnement comprise entre deux et sept ans.

Ce n'est pas la première fois qu'il est poursuivi en justice. En 2021, il fut l'un des héros de la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* après avoir été ciblé au titre de l'article 274 du Code pénal du Kazakhstan pour « diffusion délibérée de fausses informations ». Officiellement, à titre de « témoin ayant le droit de se défendre », il n'était pas restreint dans ses déplacements, mais était légalement tenu de retourner à son lieu de résidence officiel à Almaty s'il était convoqué par la police. En cas d'inculpation, il risquait une amende de 16 000 euros, des peines de travaux d'intérêt général, jusqu'à trois ans de restriction de liberté, ou une peine d'emprisonnement.

Les poursuites engagées contre lui en 2021 étaient également liées à *Qaznews24* : dans ses publications, il tournait en dérision les informations officielles, notamment les déclarations du gouvernement et celles de l'Administration spirituelle des musulmans du Kazakhstan, soutenue par l'État. Alors qu'un avertissement indiquait que le contenu de *Qaznews24* était satirique, le 15 mai 2021, la police l'a arrêté, a perquisitionné son domicile et saisi son téléphone, son ordinateur et son modem.

L'enquête préliminaire visant Temirlan Ensebek a été officiellement close le 22 juillet 2022, la confirmation des autorités ayant été reçue le 15 septembre de la même année.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Kazakh, russe ou anglais

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 10 septembre 2025
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Temirlan Ensebek (il)